



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

chercheurs

Question au Gouvernement n° 343

Texte de la question

ALLOCATIONS DE RECHERCHE

M. le président. La parole est à M. Pierre Lasbordes, pour le groupe UMP.

M. Pierre Lasbordes. Monsieur le président, ma question s'adresse à Mme la ministre déléguée à la recherche et aux nouvelles technologies.

Madame la ministre, préparer la recherche de demain en rendant les formations supérieures plus attractives pour celles et ceux de ces jeunes qui désireraient s'engager dans la formidable aventure scientifique,...

M. Manuel Valls. Il ne faut pas baisser le budget !

M. Pierre Lasbordes. ... insérer nos jeunes chercheurs dans notre dispositif national de recherche et d'innovation au terme de leur parcours et de leur formation, tout cela nécessite que nous les accompagnions et que notre soutien se traduise par des décisions fortes qui leur redonnent l'envie de s'investir pleinement dans la science. C'est pourquoi, lors de la présentation de votre budget, vous avez, madame la ministre, maintenu un flux de 4 000 allocations de recherche, assurant ainsi une rémunération des doctorants pendant trois ans. Vous avez également poursuivi la revalorisation de l'allocation de recherche à hauteur de 5,5 %, pour un montant global de 232,2 millions d'euros en 2003.

Afin de rassurer nos jeunes chercheurs, pouvez-vous nous dire, madame la ministre, quand cette revalorisation sera-t-elle effective ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle et du groupe Union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée à la recherche et aux nouvelles technologies.

Mme Claudie Haigneré, ministre déléguée à la recherche et aux nouvelles technologies. Mesdames, messieurs les députés, je requiers votre attention sur un sujet qui constitue un enjeu majeur pour l'avenir de notre pays : comment attirer les jeunes vers des métiers scientifiques et techniques ?

Bien sûr, il faut assurer une formation de qualité à ces jeunes. Mais la rémunération de ceux qui préparent leur thèse pose un problème. Sous forme d'allocation de recherche, celle-ci est versée dans le cadre d'un contrat de travail de trois ans entre l'université et le jeune chercheur. Son montant est de 1 200 euros par mois. Pour mémoire, le SMIC mensuel est de 1 036 euros. Songez à ces jeunes, entre vingt-trois et vingt-huit ans, qui ont fait cinq à huit ans d'études supérieures, travaillent plus de 35 heures par semaine et ne touchent que 16 % de plus que le SMIC. Cette allocation n'a pas été revalorisée pendant onze ans. Onze ans sans augmentation, qui pourrait l'admettre ?

Monsieur le député, avec d'autres, vous vous en êtes ému au moment de la préparation du budget 2002. Nos prédécesseurs ont revalorisé de 5,5 % le montant de cette allocation de recherche, à partir du 1er janvier 2002.

M. Bernard Roman. Non, 2003 !

Mme la ministre déléguée à la recherche et aux nouvelles technologies. Lors de l'examen du budget 2003, nous avons décidé de poursuivre cet effort de revalorisation, pour un même montant de 5,5 %. Mais nous avons rencontré une difficulté : le gouvernement de l'époque avait annoncé, mais n'avait pas budgétisé cette revalorisation. (*Vives exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle et du groupe Union pour la démocratie française.*) Or cela représente près de 12 millions d'euros ! Nous avons donc budgétisé la première revalorisation ; à partir du 1er octobre 2003, nous procéderons à une seconde, du même montant. (« Très bien ! » *sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle.*)

Il est de notre responsabilité de rendre les formations doctorales plus attrayantes, en assurant aux jeunes scientifiques des moyens adaptés - dois-je dire, décents ? - pour les amener à s'engager dans la recherche.

M. Christian Bataille. Grâce à la droite, ils sont sauvés !

Mme la ministre déléguée à la recherche et aux nouvelles technologies. N'oublions pas qu'ils sont à même de comparer avec ce qu'on leur offre dans les universités étrangères. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle et du groupe Union pour la démocratie française.*)

Données clés

Auteur : [M. Pierre Lasbordes](#)

Circonscription : Essonne (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 343

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : recherche

Ministère attributaire : recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 30 janvier 2003

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 30 janvier 2003